

Compte rendu des Conseils Municipaux

Séance du 8 février 2019

1) Ouverture de crédit avant vote du budget primitif 2019

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2019, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal accepte, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

2) Prêt au crédit agricole

Le conseil municipal approuve la réalisation d'un emprunt de 370 000 euros au taux de 1,47 % sur 20 ans afin de financer les projets d'aménagement d'un restaurant de type bistrot de pays et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente. Ce prêt sera financé par les loyers du restaurant et les recettes de la vente d'électricité à Enedis. Il permettra également de rembourser un prêt de 2013 au taux de 4,74% pour un montant de 120 000 euros.

3) Cheminement piéton Les Plots-phase 2

Le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions à hauteur de 80 % concernant le dossier de cheminement piéton phase 2 au quartier les Plots/l'Echelette, le long du RD 5, pour un montant estimatif de 80 000 euros HT.

4) Convention de prestation de services entre la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et la commune de FABRAS

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention de prestation de services entre la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » et la commune de FABRAS (prestations facturées) pour des remplacements de personnel (congés, maladies...), des renforts ponctuels de service, des prestations diverses...

5) Demande de remboursement montage étrave à neige

En application des conditions prévues dans la convention en cours du 17 mai 2016 (convention de déneigement), le conseil municipal décide de demander le remboursement à Monsieur BREYSSE Benoit de la facture payée à l'entreprise FAURE pour le montage de l'étrave sur son nouveau tracteur, soit 2580 euros TTC.

Séance du 3 avril 2019

1) Vote des trois taxes directes locales 2019

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour 2019.

	TAUX 2019 COMMUNE (taux identiques depuis 2016)
Taxes d'habitation	6,84 %
Taxes foncières (bâti)	13,78%
Taxes foncières (non-bâti)	76,14%

2) Vote compte de gestion 2018- compte administratif 2018- affectation du résultat 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 totalement conforme avec le compte de gestion 2018 pointé par la perception de Thueyts (voir détails page 7 du présent Petit Fabrassou) et présentant un excédent de fonctionnement de 101 636,01 euros qui sera reporté sur le budget 2019 de la commune.

3) Vote des subventions aux associations 2019

- ACCA de Fabras :	170 €
- Association Drailles et Calades :	810 €
- association COLETTE BONZO :	450 €
- SPA - Lavilledieu :	465 €
- fondation du patrimoine :	55 €
- Conseil national des villes et villages fleuris :	50 €

4) Remboursement anticipé d'un prêt de 2013

Le conseil municipal approuve le remboursement anticipé d'un prêt de 2013 contracté auprès du crédit agricole à un taux de 4,74% pour un montant de 120 000 euros.

5) Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 avec reprise des résultats 2018, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à (voir détail en page 11 du présent Petit Fabrassou) :

- en section fonctionnement à 430 740 €
- en section investissement à 1 361 815 €

6) Location meublés de tourisme : institution de la procédure d'enregistrement en Mairie

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 février 2019, le conseil municipal approuve la mise en place sur la commune d'une déclaration obligatoire en mairie de tous locaux destinés à de la location de courte durée avec attribution d'un numéro obligatoire pour toutes locations (Airbnb, gîtes de France...etc).

7) Demande d'aide au Département pour le déneigement 2018/2019

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide annuelle au déneigement des voiries communales pour l'hiver 2018/2019.

8) Alimentation électrique restaurant

Le conseil municipal approuve l'extension du réseau électrique nécessaire pour permettre le raccordement du restaurant/bistro de pays « le point d'orgues », avec une participation du SDE 07 de 19 420,57 euros et de la commune de 5 110,67 euros.

9) Transfert de compétence Eclairage Public au profit du SDE 07

Le conseil municipal autorise le transfert par convention de la compétence Éclairage Public au SDE07 pour une durée de 6 ans, afin de pouvoir bénéficier à l'avenir de 60 % de subventions contre 50 % actuellement.

10) Convention de prestation de services pour entretien des routes

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention de prestation de service avec la commune voisine de Jaujac, concernant le fauchage à l'épaveuse mécanique des bords de route.

11) Groupement de commande assurances

Le conseil municipal, autorise l'adhésion de la commune de FABRAS au groupement de commande assurances avec la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et les communes du secteur intéressées afin de consulter en commun et d'obtenir de meilleurs tarifs pour les contrats d'assurance.

Séance du 26 juin 2019

1) Nouvelle répartition des sièges à la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans pour 2020

Le conseil municipal, approuve un accord local à 32 sièges des communes au sein du conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », applicable à partir de 2020 au lieu de 27 sièges actuellement afin d'améliorer la représentativité des petites communes. Avec cette nouvelle répartition, Fabras qui n'avait qu'un seul siège de titulaire à la communauté de communes aura donc 2 sièges à partir de 2020.

2) Recensement de la population en 2020 et désignation d'un coordonnateur auprès de L'INSEE

A la demande de l'INSEE et afin de préparer le recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, le conseil municipal, désigne un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune.

3) Indemnité de conseil à la trésorière

Le conseil municipal, approuve l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget à Madame SERGENT Morgane en fonction en 2018 (30 jours), suivant décompte reçu de la perception.

4) Convention avec le Département de l'Ardèche pour cession d'un tronçon de route

Afin de permettre une cohérence d'itinéraire et une classification homogène de la voie entre Fabras et Jaujac et considérant que la RD 119 ne participe pas à un maillage des routes départementales, le conseil départemental a souhaité déclasser une partie de cette dernière et proposer une convention concernant la rétrocession d'un tronçon de route de 1555 mètres avec versement à la commune d'une compensation financière de 100 000 euros.

5) Attribution marché de travaux pour cheminement piéton RD 5

A l'issue de la consultation publique effectuée du 24 mai 2019 au 11 juin 2019 le conseil municipal approuve l'attribution d'un marché de travaux pour la réalisation du cheminement piéton (2^{ème} phase) à l'entreprise COLAS pour un montant de 55 000 euros HT.

6) PLUi : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD)

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD sur la base du document intitulé « orientations générales du PADD » et daté du 20 juin 2019, décliné autour de quatre axes qui s'appuient sur les éléments caractéristiques de notre territoire :

- Un nécessaire retour vers les pentes comme une alternative à la consommation du plat non renouvelable,
- La présence de l'eau comme élément structurant du territoire,
- Le paysage comme une ressource : l'ouverture des paysages comme condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif,
- Optimisation du bâti existant (habitat/activités économiques) comme préalable à tout aménagement.

7) prêt relais court terme pour avances de subventions 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réalisation du restaurant, la pose de panneaux photovoltaïques sont terminés. En attendant le versement des subventions accordées, et le remboursement de la TVA, il est nécessaire de contracter un prêt relais pour ne pas pénaliser les travaux prévus et engagés.

8) Décisions modificatives N° 1 au BP 2019

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis le vote du BP 2019 en début d'année, le Conseil Municipal approuve les réajustements des comptes nécessaires, à budget équivalent (baisse sur certaines lignes de crédit et augmentation sur d'autres).

Séance du 13 novembre 2019

1) Convention de mandat avec le SEBA pour mise à niveau ouvrages réfection voirie

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention de mandat avec le SEBA pour les mises à la côte des ouvrages SEBA lors des travaux sur la voirie communale.

2) CDC Ardèche des Sources et Volcans : fonds de concours voirie

Le conseil municipal approuve le versement par la CDC Ardèche des Sources et Volcans d'un reliquat sur le programme "voirie 2016-2019" de 6 175 euros à la commune de Fabras par un fonds de concours pour financer une opération d'aménagement de village sous maîtrise d'ouvrage communale.

3) Vente parcelles La Chabanne

Le conseil municipal approuve la vente de parcelles situées lieudit La Chabanne, terrains en zone naturelle ne présentant pas d'intérêt majeur pour la commune, au prix de 0.30 € le m².

4) Décisions modificatives N°2 au budget primitif 2019

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis le vote du BP 2019 en début d'année, le Conseil Municipal approuve les réajustements des comptes nécessaires, à budget équivalent (baisse sur certaines lignes de crédit et augmentation sur d'autres).

5) Attribution marché de travaux goudronnage voirie

Le conseil municipal approuve, l'attribution d'un marché public de réfection en enrobé de la voirie communale à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 94 845,35 euros HT (route du Mas Bastide, de La Chareyre, des champeaux/les arnauds et les Hivières) offre économiquement la plus avantageuse pour la commune suite à consultation pour marchés publics.

6) Indemnités 2019 de la Trésorière

Le conseil municipal approuve l'attribution de la prime 2019 à la comptable du trésor public (indemnités d'aide et de conseil auprès de la commune) suivant décompte reçu par la trésorerie.

7) Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2020

Préalablement au vote du budget primitif et comme chaque année, le conseil municipal approuve l'ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2020 pour ne pas bloquer le fonctionnement de la commune à partir du 1^{er} janvier 2020.

8) Recrutement d'un agent recenseur

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent recenseur pour assurer le recensement de la commune du 16 janvier au 15 février 2020 à la demande de l'INSEE.

Toutes les délibérations sont consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouvertures